Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
044-214400723-20261019-2026-127-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/10/2026

HERBIGNAC

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNCIPAL
DU 16 OCTOBRE 2026
2026/127

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 16 octobre 2026 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. François ANGER, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	*29*
Nombre de conseillers en Exercice	*29*
Nombre de conseillers Présents	*25*
Nombre de votants	*27*

Étaient présents : M. François ANGER, M. Alexis GERGAUD, Mme Florence LEPY, M. Pierre LAURENT, Mme Jeanne DELASSUS, M. Jérôme BELLIOT, Mme Justine LE FLOCH, Mme Amandine NOGUES, Mme Tiffanie GUILLEMOT, M. Sébastien GUILLOUX, M. Yannick LE PENNEC, Mme Emmanuelle DAUCE, Mme Vanessa POTEAU, M. Gwenaël DE LA MONNERAYE, Mme Sandra HÉMON, Mme Sophie GIANOLA, Mme Marie-Claude LEGOUIC, M. Vivien LERAY, Mme Sylvie NOURY, M. Sébastien THILLY, Mme Christelle CHASSÉ, M. Éric COUPRIE, Mme Claudie LELECQUE, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE,.

Absent(e)s excusé(e)s: M. Davian MAHÉ (pouvoir à M. Alexis GERGAUD), M. Hervé NOGUES, Mme Christelle SOYE (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE).
Absent: M. Franck DUVAL.

Secrétaire de séance : M. Pierre LAURENT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Justine LE FLOCH

Madame LE FLOCH, Adjointe aux ressources, présente l'évolution du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.
VU les nécessités de service et vu les mouvements de personnel,

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression/Modification	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 1er novembre 2026						
Aménagement du territoire et urbanisme	Création	Ingénieur	1	Temps complet	Permanent	Recrutement directrice Aménagement du territoire et urbanisme suite à mutation
Solidarité petite enfance	Création	Adjoint d'animation	1	Temps complet	Permanent	Recrutement auxiliaire de puériculture suite à retraite pour invalidité
	Création	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	28/35ème	Permanent	Recrutement animatrice RPE
Générale	Création	Rédacteur	1	Temps complet	Permanent	Recrutement Chargé de communication

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 19 octobre 2026
Et de la publication, le 20 octobre 2026

Pour extrait certifié conforme
M. Le Maire,
François ANGER

MAIRIE D'HERBIGNAC (L.Atl.) 44410